

## **Eclipse de soleil du 31 mai 2003 prévention des risques ophtalmologiques**

**Les autorités sanitaires invitent les personnes qui souhaiteraient observer cette éclipse dans de bonnes conditions de sécurité, à se munir de lunettes de protection spéciales, destinées à une observation directe du soleil. Les personnes désireuses de se procurer ces lunettes de protection peuvent les trouver chez des opticiens ou des pharmaciens.**

Le 31 mai 2003, une éclipse annulaire de soleil sera visible au nord de l'Europe, au lever du soleil. En France, cette éclipse sera visible sous forme d'éclipse partielle dans le nord-est du territoire national, au nord d'une ligne joignant Caen à Annecy. L'occultation maximale sera observée en Alsace pour atteindre 80% et diminuera au fur et à mesure que l'on s'éloigne de cette région.

Cette éclipse sera maximale au lever du soleil soit le matin entre 5h30 à l'est et 5h50 à l'ouest des régions où l'éclipse sera observable. Le phénomène restera donc très bas sur l'horizon et s'achèvera lorsque le soleil aura atteint une hauteur de 6° seulement. A cette heure le rayonnement visible et infrarouge du soleil reste faible, car il doit traverser une distance importante dans l'atmosphère, qui absorbe une part importante des rayonnements de courte longueur d'onde et les ultraviolets, ce qui donne au soleil une couleur rouge, partiellement voilée par la brume matinale. En outre le phénomène ne sera observable que dans des conditions privilégiées, c'est à dire par temps parfaitement clair et à la condition de pouvoir observer la ligne d'horizon, c'est à dire en pratique à partir d'un point haut en zone parfaitement dégagée.

La situation est donc différente de celle d'une éclipse plus spectaculaire survenant en milieu de journée, comme celle du 11 août 1999. Les risques d'accidents ophtalmologiques sont plus faibles en raison de l'heure matinale de l'éclipse, mais ne sont pas nuls, c'est pourquoi il est utile de rappeler que l'observation directe du soleil présente des risques pour l'œil particulièrement chez les enfants.

**Ces risques sont de deux natures :**

- **Des lésions cornéennes à type de kératite, douloureuses mais réversibles en quelques jours. Ce risque sera pratiquement inexistant le 31 mai en raison de la survenue très matinale de l'éclipse.**
- **Des lésions rétiniennes à type de brûlures rétiniennes liées à l'effet thermique du rayonnement solaire et à un effet photochimique sur les cellules rétiniennes particulièrement fragiles. Cet effet peut être irréversible et conduire à une altération définitive de la vue.**

Pour observer cette éclipse dans de parfaites conditions de sécurité il convient de se munir de lunettes spéciales de protection, comme celles qui avaient été largement utilisées lors de l'éclipse du 11 août 1999. Certaines personnes ont peut-être conservé les lunettes utilisées lors de l'éclipse de 1999 ; cependant, sauf si elles ont été conservées dans de bonnes conditions sous protection, la qualité du filtre aluminisé risque d'être dégradée rendant leur protection aléatoire. Il convient également de mettre en garde contre l'utilisation de moyens de protection de fortune, comme des verres fumés, les films radiologiques ou de simples lunettes de soleil dont la faculté de protection est insuffisante. En aucun cas l'éclipse ne doit être observée avec des instruments d'optique (jumelles, téléobjectif,...).

Les autorités sanitaires invitent donc les personnes qui souhaiteraient observer cette éclipse dans de bonnes conditions de sécurité, à se munir de lunettes de protection spéciales, destinées à une observation directe du soleil. Les personnes désireuses de se procurer ces lunettes de protection pourront les trouver chez des opticiens ou des pharmaciens.

Des informations sur cette éclipse et les risques ophtalmologiques liés à l'observation directe sont disponibles sur le site Internet de l'Association astronomique de France [www.cieletespace.fr](http://www.cieletespace.fr) et sur le site d'un fabricant de lunettes [www.eclipse2003.com](http://www.eclipse2003.com)

Source : Direction Générale de la Santé / SD 7B.  
8, avenue de Ségur 75007 Paris.  
Rédaction : mai 2003